

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 OCTOBRE 2018**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers En exercice : 19*  
*Présents : 11*  
*Procurations : 1*  
*Votants : 12*

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-six septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS** M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. GRANIER Frédéric - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SCHOCRON Françoise.

**ABSENTS** M. BOCHEREAU Jean-Marie.

**EXCUSES** M. DARAN Jacques.

M. LIGONNIERE Vincent.

Mme SENTENAC Danièle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

**ABSENTS NON** M. FAUR Philippe.

**EXCUSES** Mme GOUENNOU Stéphanie.

Mme GOUNOT Cécile.

M. MENIER Richard.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2018**

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois de septembre 2018.

Les tarifs de cantine scolaires ont été adoptés et serviront de base à la facturation qui va débuter prochainement. Les délibérations des rapports de la CLECT ont été transmises à la communauté de communes. Les avancements de grade ont été transmis au centre de gestion pour mise en œuvre dès octobre 2018. Les marchés ont été notifiés aux fournisseurs de la cantine scolaire et la convention pour le concert Jazz sur son 3 signée. Le devis pour la réparation de l'installation campanaire ainsi que celui pour le levé topo ont été transmis à leur destinataire réciproque, la société BODET et le cabinet de géomètres Casteras.

La demande d'inscription au programme Amendes de Police a été transmise à la DVI et M. Rodriguez du bureau d'études Axe Ingénierie a été invité à finaliser son projet d'aménagement du carrefour du boulevard Carolus et Magdola avec la RD6.

La délibération pour les radars pédagogiques a été transmise au SDEHG.

La consultation pour choisir un bureau d'études chargé d'assister la commune pour la modification complète du PLU a été lancée. L'ATD a confirmé assister la commune pour cette procédure. En ce qui concerne le jardin des Indiens, une soirée sur le thème des Osages a eu lieu mi-septembre au Picon.

Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2018. Mme CAPOUL demande à ce que soit rajoutée la demande de vote sur la plantation d'arbres pour former une haie, en haut et en bas de la parcelle sous la Poste, destinée à accueillir le jardin des indiens d'Amérique.

Cette correction faite, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

<p>Le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2018 est adopté par 10 VOIX POUR 2 abstentions : Mme SENTENAC - M. GRANIER (Absents au conseil municipal du 4 septembre 2018)</p>
---

## **2018- 61 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES**

Le dimanche 15 juillet 2018, en fin d'après-midi, sous la halle, le comité des fêtes a diffusé sur un grand écran, loué pour l'occasion, la finale de la coupe du monde de football opposant la France à la Croatie. Cette belle fête a réuni plusieurs centaines d'habitants.

M. le Maire propose à l'assemblée de verser au comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € correspondant à la moitié de la facture imprévue de location d'écran géant de 3 000,00 €.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## **2018- 62 : MAITRISE D'OEUVRE POUR FINIR DE RENOVER LES SALLES DU PICON**

M. le Maire annonce le dépôt, en mairie, par M. Frydman, architecte, d'un devis de maîtrise d'œuvre de rénovation des salles du Picon.

Ce devis intègre l'homologation de la parcelle, les travaux de transformation de l'appartement de l'étage en tiers lieu et la rénovation-mise aux normes de la salle de judo.

Le devis s'élève à :

2 592,00 € TTC - homologation de la parcelle et diagnostics

11 808,00 € TTC- aménagement du tiers lieu.

5 472,00 € TTC - rénovation de la salle de judo.

19 872,00 € TTC pour le total

L'objectif est de finaliser les travaux dans l'ensemble des bâtiments municipaux du Picon et de régulariser sa situation au plan administratif (sécurité incendie - accessibilité - ABF). Un phasage sera prévu dans le projet architectural.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce devis de maîtrise d'œuvre.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Travaux :** M. le Maire annonce la réception, le mardi 2 octobre 2018, des travaux de la mairie. Il annonce qu'une consultation est en cours pour équiper la salle des mariages désormais rénovée. De plus, la réfection de la place des jardiniers est prévue courant octobre 2018 par la société Naudin.

**Halle :** M. le Maire fait part d'une présentation du projet de rénovation de la halle aux élus, le jeudi 11 octobre 2018, à 14h30, en salle du conseil. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à cette rencontre avec l'architecte Mme Frauciel.

**Lac piscicole :** M. le Maire fait part de la tenue, le 2 octobre 2018, d'une réunion de présentation de l'étude de faisabilité du lac piscicole et de loisirs. Cette réunion a été animée par la CACG en présence de plusieurs partenaires à ce projet. Les conclusions de cette étude seront transmises aux élus dès que nous en aurons pris possession.

**Achats de terrains :** M. le Maire indique s'être rendu en préfecture avec M. BADIE, pour faire avancer le projet de déclaration d'utilité publique relatifs aux terrains de la future salle des fêtes et du parking en face du collège.

Les services de la préfecture ont remarqué qu'il serait opportun à ce stade de la procédure et vu le contexte du dossier de demander une nouvelle évaluation des terrains et sur cette base de procéder, avec les propriétaires, à une nouvelle négociation sur le prix.

**Défenseur des droits :** M. le Maire a reçu Mme CLAIN. Elle fait fonction de défenseur de droits ce qui correspond à un médiateur. Elle tiendra une permanence un vendredi sur deux, à compter du 19 octobre 2018, dans les bureaux de la Poste, dans le cadre de la maison des services au public.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous obligatoirement en se rendant à la Poste directement ou en laissant les coordonnées à l'accueil de la Mairie. Pour le moment, elle n'a pas de téléphone.

**Défibrillateur :** M. le Maire informe l'assemblée de la future mise en place d'un défibrillateur, place de la halle, sous le porche, afin permettre une utilisation de ce matériel, à toute heure du jour et de la nuit. D'autres défibrillateurs restent en service aux clubs de rugby, de football ainsi qu'à la maison de retraite.

## QUESTIONS DIVERSES

**Communauté de communes :** Mme DUTREICH fait part des initiatives de la communauté de communes Cœur de Garonne. La première est la possibilité ouverte aux jeunes en difficulté d'insertion de voir leur permis de conduire pris en charge par l'intercommunalité. en dépit d'informations relayées sur de nombreux supports, Mme DUTREICH regrette que cette initiative ne rencontre que peu d'écho auprès du public concerné. En effet, peu de jeunes ont dit être intéressés par ce dispositif.

Mme CAPOUL, qui a participé à titre professionnel à des actions similaires, souligne les difficultés pour certains jeunes de se lancer dans ce type de démarche et souligne la nécessité d'un accompagnement plus individualisé. De plus, un partenariat avec une auto-école permettrait de mieux réussir cette opération.

Mme DUTREICH fait part d'une autre initiative sociale appelée « Ma commune Ma santé ». Il s'agit de permettre aux habitants du territoire de bénéficier de mutuelles aux garanties et tarifs étudiés et compétitifs. Là aussi en dépit d'informations largement diffusées, il n'a que peu de retours pour l'instant. Elle reconnaît qu'il faudra surement insister pour que ces dispositifs d'accompagnement soient pleinement utilisés par les habitants du territoire.

**Ecole :** Mme CAPOUL annonce avoir été alertée par des parents d'élèves de l'école élémentaire, sur des odeurs fort inconfortables issues de traitements sur le terrain de football et ayant causé des perturbations dans les entraînements de course à pied, préalables aux virades de l'espoir. M. le Maire dit ne pas avoir eu connaissance de ce problème mais relaiera cette information aux services intercommunaux qui entretiennent désormais les stades.

La séance est levée à 21h45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE

MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	ABSENT EXCUSE
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME CAPOUL